Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 049-214901951-20260306-BP2026COM-BF

Commune de MAZIERES-EN-MAUGES (Maine & Loire)

BUDGET COMMUNAL

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE de PRÉSENTATION BRÈVE et SYNTHÉTIQUE

I – Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une note de présentation, brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au compte administratif et au budget primitif et ce, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, qui répond à cette obligation, est mise à la disposition du public aux heures d'ouverture du Secrétariat de la Mairie et demeure également consultable sur le site internet de la commune www.mazieres-en-mauges.fr

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine, pour chaque année concernée, l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il est, *tout à la fois*, un acte de prévision car il constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à réaliser sur une année, et un acte d'autorisation car c'est l'acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

On distingue :

- le **budget primitif (BP**), qui retrace les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année, en fonctionnement et en investissement. Le budget, une fois voté, permet aussi au maire d'engager les dépenses *dans la limite* des crédits inscrits et de recouvrer les recettes attendues.

- le **compte financier unique (CFU**) qui retrace les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents

II – La section de FONCTIONNEMENT

Schématiquement, la **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année. Il en est ainsi du fonctionnement des services gérés par la commune, des charges d'entretien des équipements, les charges de personnel, le remboursement des intérêts d'emprunt … Pour les recettes, il s'agit, principalement, des dotations versées par l'Etat, du produit de la fiscalité locale …
Pour l'année 2025, les RECETTES de fonctionnement se sont élevées à 1 618 815.65 alors que les DEPENSES de fonctionnement se sont élevées à 875 627.92 € dégageant ainsi un excédent de 743 187.73 € (contre 140 394.72 € en 2024) et, en intégrant l'excédent reporté cumulé antérieur (543 389.00 €), il ressort un excédent cumulé fin 2025 de 1 286 576.73 €.

Cet excédent, qui constitue le résultat à affecter, doit servir prioritairement à couvrir le déficit de la section d'investissement.

Mise en ligne le : 19/11/2026 11:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Mazières-en-Mauges
https://www.intramuros.org/mazieres-en-mauges/documents_administratifs/88173

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 049-214901951-20260306-BP2026COM-BF

Les principales dépenses et recettes de 2025, comparées aux prévisions du budget primitif et des décisions modificatives prises en cours d'année s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025
011	Charges à caractère général	261 250.19	243 027.90
012	Charges de personnel	377 526.00	352 111.66
014	Atténuation de charges	4 615.00	4 264.00
65	Indemnités élus, subventions école et associations	208 935.00	204 214.90
66	Charges financières	9 600.00	9 561.38
67	Charges exceptionnelles	78.40	72.00
O22	Dépenses imprévues	-	-
	SOUS TOTAL	862 004.59	813 251.84
42	*Opérations d'ordre entre sections*	*63 966.17*	*62 376.08*
	SOUS TOTAL	*63 966.17*	**62 376.08**
O23	Virement à la section d'inv.	1 216 905.56	-
TOTAL		**2 142 876.32**	**875 627.92**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	543 389.00	543 389.00
013	Rembt. s/ rémunération personnel	19 992.00	22 189.67
70	Recettes cantine, périscolaire	125 756.00	118 733.13
73	Dotations liées à l'Agglo et droits de mutation	128 683.00	129 488.03
731	Impôts	734 733.00	757 166.00
74	DGF, DSR, CAF, indemnités compensatrices de l'Etat	570 142.66	568 721.34
75	Locations salles communales	14 000.00	17 079.28
77	Produits exceptionnels	1 140.00	1 140.00
78	Reprise créances douteuses	-	-
	SOUS TOTAL	1 594 454.05	1 614 524.84
042	*Opérations d'ordre entre section*	*5 033.27*	*4 290.81*
	SOUS TOTAL	5 033.27	4 290.81
TOTAL	**sans le report**	**1 599 487.32**	**1 618 815.65**

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		**743 187.73**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AVEC RÉSULTAT REPORTÉ		**1 286 576.73**

Mise en ligne le : 19/11/2026 11:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Mazières-en-Mauges
https://www.intramuros.org/mazieres-en-mauges/documents_administratifs/88173

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 049-214901951-20260306-BP2026COM-BF

Les principaux ratios, pour 2025, à retenir sont les suivants :

- Dépenses réelles de fonctionnement/population : 813 686,90 € pour 1287 habitants (INSEE – Janvier 2025) soit **632 €/ habitant** *(moy strate 2024 : 774 €/hab*)
- Recettes réelles de fonctionnement/population : 1 614 524.84 € pour 1 287 habitants, soit **1 254 €/ habitant** *(moy strate 2024 : 944 €/hab)*
- Produit des impositions directes/population : 757 166 € pour 1 287 habitants soit **588 €/ habitant** (moy strate 2024 : 391 €/hab)

Lors du vote du BP 2025, les taux communaux n'ont pas subi de revalorisation, soit 40,77 % pour la TFB (taxe foncière sur les propriétés bâties, *moy strate 2024 : 35.43%*), 43,72 % pour la TFNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties, *moy strate 2024 : 43.97 %*) et 10,88 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur les logements vacants *(moy strate 2024 : 14.13%)*.

- Dotation globale de fonctionnement (Dotation forfaitaire + DSR) en baisse de 12.8%, 62619 €/ 1287 habitants, soit **49 €/habitant** pour 55 € en 2024 *(moy de strate 2024 : 158 €)*
- Encours de la dette budget principal 317 947.37 € soit 247 €/hab pour une moy de la strate en 2024 de 560 €
- Encours de la dette du budget ZAC 537 081.57 € soit un total d'encours de 855 029 €/ 1287 habitants soit **664 €/habitant**

Entre les exercices 2024 et 2025, les produits réels de fonctionnement progressent de 61.45 % alors que les charges réelles de fonctionnement diminuent de 0.05%.

La CAF brute s'élève, en 2025, à 803 384 €, soit une augmentation de **321.84** % par rapport à 2024.

On observe également une augmentation de la CAF nette (CAF brute diminuée du remboursement en capital de la dette), qui s'établit à 768 930 €, soit 597 € / habitant pour la commune (moy strate 109 €/ hab)

Le ratio encours de la dette au 31 décembre/épargne brute qui calcule la capacité de désendettement, est de 0.20 années. Pour rappel, on estime qu'entre 3 et 6 ans, l'endettement de la collectivité est maîtrisé et que le seuil de vigilance s'établit à partir de 10 ans.

III – La section d'INVESTISSEMENT

Elle présente les programmes de travaux nouveaux ou en cours, les acquisitions mobilières ou immobilières, le remboursement du capital des emprunts … Cette section est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.

A l'intérieur de chaque section, le classement des opérations de recettes et de dépenses est effectué selon un plan de comptes normalisé, dénommé M57.

Les principales dépenses et recettes de 2024, comparées aux prévisions du budget primitif et des décisions modificatives prises en cours d'année s'établissent comme suit :

Mise en ligne le : 19/11/2026 11:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Mazières-en-Mauges
https://www.intramuros.org/mazieres-en-mauges/documents_administratifs/88173

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 049-214901951-20260306-BP2026COM-BF

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025
001	Solde d'exécution invt. reporté	-	-
16	Emprunts & dettes assimilées	37 520.00	35 857.63
20	Immobilisations incorporelles	500,00	0,00
204	subventions d'équipement versées	105 000,00	19 946.03
21	Immobilisations corporelles	1 251523.15	337 733.30
Op n°30	Centre technique municipal	90 552.00	41 843.08
Op n°31	aire de sports et de loisirs	156 600.00	143534.28
	SOUS TOTAL	1 648 095.15	579 959.04
40	*Opérations d'ordre entre section*	*3 921.25*	*3 178.79*
41	*Opérations patrimoniales*	*31 109.92*	*31 109.92*
192	*Plus ou moins value sur cession*	*1 112.02*	*1 112.02*
	SOUS TOTAL	36 143.19	35 400.73
TOTAL		**1 684 238.34**	**615 359.77**

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	BP 2025	CA 2025
OO1	Solde d'exécution inv. reporté	171 323.87	171 323.87
021	Virement section fonctionnement	1 216 905.56	-
10	Dotations, fonds divers & réserves	14 425.80	15 430.84
13	Subventions d'investissement	187 647.02	89 892.55
16	Emprunts & dettes assimilées	-	-
21	annulation mandat exercice antérieur	0.00	0.00
23	immobilisations en cours	0.00	404.78
	SOUS TOTAL hors report et virt	202 072.82	64 216,37
24	*Cession d'immobilisation*	1 140.00	-
40	*Opérations d'ordre entre section*	*63 966.17*	*62 376.08*
41	*Opérations patrimoniales*	*31 109.92*	*31 109.92*
	SOUS TOTAL	93 936.09	93 486.00
TOTAL		**1 684 238.34**	**370 538.04**

RESULTAT D'INVESTISSEMENT		**- 244 821.73**

Mise en ligne le : 19/11/2026 11:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Mazières-en-Mauges
https://www.intramuros.org/mazieres-en-mauges/documents_administratifs/88173

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 049-214901951-20260306-BP2026COM-BF

Les **principaux investissements** de l'année 2025, ont été les suivants :

Opération budgétaire	Montant C.F.U
Op. 31 – aire de sports et de loisirs intergénérationnelle	142 418.28
Travaux de rénovations ou réhabilitations des bâtiments (foyer des sports salle du chêne, vestiaires stade, PV	194 379.16
Matériel roulant	43 385.40
Travaux de voirie	42 105.30

IV – BUDGET PRIMITIF 2026

Les élus, issus des élections municipales de 2020, ont décidé, comme depuis le début de leur mandat, de demeurer vigilant sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en poursuivant les investissements nécessaires au développement de la commune et ce, en conformité avec les engagements pris. De plus, l'année 2026 est une année de renouvellement des équipes municipales, aussi en matière d'investissement il est proposé de poursuivre les dossiers engagés et de laisser la main à la future équipe.

Par ailleurs, il est rappelé que le BP 2026 a été construit et voté selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 version développée, et ce, depuis 2022.

1 – *Section de Fonctionnement*

Elle s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **2 449 837,67 €**.

- Les **RECETTES**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, locations des équipements…), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.
Les recettes au titre des dotations de l'état ont beaucoup baissé :
2023 =70 018 € ; 2024 = 71 823 € ; 2025 = 62 619 € ; 2026=0 (au regard de notre potentiel fiscal)
Le produit des impôts locaux reste stable 725 000 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies en légère baisse du fait de la diminution des effectifs scolaires : 2023 =129 044 € ; 2024 = 132 654 € ; 2025 = 118 733 € ; 2026=109 376 €

➲ Elles se répartissent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires	Montant	
002 – Excédent antérieur reporté	1 000 147,67	
013 – rbt s/rémunération personnel	5 392,00	
70 – Produits des services, du domaine et ventes	109 376,00	
73 – Impôts et Taxes	111 017,00	
731 – Fiscalité locale	724 855,00	
74 – Dotations et Participations	484 050,00	
75 – Autres produits de gestion courante	15 000,00	
78 – Reprise sur amortissements & provisions	0,00	
	2 449 837,67	

Au titre de la **fiscalité locale**, **le conseil, suite au débat d'orientation budgétaire** proposent de reconduire les taux de 2025 en 2026 pour le TFNB (43,72%) et la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés, soit 11,69 **% et de baisser de 1% la TFB afin de compenser la revalorisation des valeurs locatives (0.8%) et de neutraliser l'augmentation de la part communale donc un taux de 40.36% au lieu de 40,77%**

Mise en ligne le : 19/11/2026 11:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Mazières-en-Mauges
https://www.intramuros.org/mazieres-en-mauges/documents_administratifs/88173

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 049-214901951-20260306-BP2026COM-BF

➢ Les **DÉPENSES**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles se décomposent comme suit :

Chapitres budgétaires	Montant
011 – Charges à caractère général	289 386,78
012 – Charges de personnel	350 830,00
014 – Atténuations de produits	4 515,00
65 – Autres charges de gestion courante	210 000,00
66 – Charges financières	8 500,00
67 – Charges spécifiques	0,00
68 – Dotations aux provisions	0,00
023 – Virement à la section d'investissement	1 527 605,89
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections	59 000,00
	2 449 837,67

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

2 – ***Section d'Investissement***

Elle s'équilibre, en recettes et en dépenses, **2 021 750,15 €.**

➲ Les **RECETTES** se répartissent de la manière suivante :

Chapitres budgétaires	Montant
001 – Solde d'exécution reporté	0,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 527 605,89
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 000,00
10 – Dotations Fonds divers et réserves	359 429,06
13 – Subventions d'investissement	75 715,20
	2 021 750,15

Les recettes sont constituées essentiellement :

- Du prélèvement de la section de fonctionnement (1 527 605,89 €) ;
- Des subventions d'investissement (75 715,20 €)
- Du versement du FCTVA investissement n-2 (73 000.00 €)
- De l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement n-1 (286 429,06 €)

Mise en ligne le : 19/11/2026 11:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Mazières-en-Mauges
https://www.intramuros.org/mazieres-en-mauges/documents_administratifs/88173

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 049-214901951-20260306-BP2026COM-BF

➲ Les **DÉPENSES**, quant à elles, se décomposent comme suit :

OPERATIONS/CHAPITRES	MONTANTS (en €)
001 – Solde d'exécution reporté report	244 821.73
Dépenses financières :	
16 – Emprunts et dettes assimilées	37 000,00
10 – Taxe aménagement reverst indus	10 000,00
Dépenses d'équipement :	
20 – Immobilisations incorporelles	16 000,00
204 – subventions d'équipement SIEML p tx réseaux	105 000,00
21 – Immobilisations corporelles	1 608 928,42
	2 021 750,15

Les principales immobilisations corporelles prévues sont :

- 75 000 € Véhicule et matériel
- 256 600 € Rue du Bocage et rue de la Gagnerie : voirie et effacement des réseaux
- 80 000 € vidéo protection

Et puis, suite au DOB de la séance du mois de février, voici des propositions :

- 50 000 € Eclairage stade et aire de sport
- Eglise
- CTM extension
- Changement serrure
- Système de régulation et pilotage des chauffages
- Stade synthétique
- Restauration du lavoir
- Extension du Cimetière
- Voiture électrique
- Agrandissement de la bibliothèque.

Mise en ligne le : 19/11/2026 11:15 (Europe/Paris)
Collectivité : Mazières-en-Mauges
https://www.intramuros.org/mazieres-en-mauges/documents_administratifs/88173